

NOTE DE PRÉSENTATION

Compte Administratif 2023 – Budget primitif 2024

Le compte administratif fait état des dépenses et des recettes pour l'exercice concerné.

Le budget primitif est un document voté chaque année qui fait apparaître la totalité des dépenses que prévoit la collectivité et la totalité des recettes à recevoir en section d'investissement et en section de fonctionnement.

A Nérigean il y a :

- un budget voté pour la gestion financière de la commune (M14). A partir du 1^{er} janvier 2024, la commune de Nérigean a adopté un nouveau plan comptable : la M57.

L'investissement concerne les dépenses qui modifient la valeur du patrimoine de la commune, travaux, achat d'équipement, achat de terrain, voirie, opération d'aménagement qui peuvent se réaliser ou se programmer sur plusieurs exercices. Les recettes sont constituées principalement de subventions et d'emprunt et de l'excédent de la section de fonctionnement.

Le fonctionnement regroupe les dépenses à caractère général, produits consommables, énergie, prestations de service, versement à d'autres organismes et les dépenses de personnel. Les recettes proviennent des impôts et taxes, de la participation des familles aux dépenses à caractère social (restauration scolaire, garderie) et de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF versement Etat).

ÉLÉMENTS STATISTIQUES – FISCAUX -FINANCIERS

	2022	2023
Population INSEE	849	850
Dépense réelle de fonctionnement/Hab	918	909
Dépense d'équipement/Hab	984	468
Encours de dette/Hab	433	934
Charges de personnel/dépense totale fonct	60%	57%

L'encours de dette est plus important en 2023 car il comprend le prêt relais en cours pour la réalisation de diverses opérations (rénovation thermique des bâtiments, travaux de la cours de l'école, enfouissement des réseaux..) ; ce prêt sera soldé en 2024 et compensé par le versement des subventions attendues pour ces divers opérations.

Commune - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées	Cpt Adm 2022	Cpt Adm 2023
Charges à caractère général	228 944	185 534
Charges de personnel	473 845	445 144
Atténuation de produits – attribution compensation CALI	8 933	7 802
Autres charges gestion courante	58 320	65 855
Charges financières	3 927	12 467
Charges exceptionnelles	0	0
Opérations d'ordre entre sections	4 132	42 437
TOTAL	778 102	773 252

Les charges financières comprennent les intérêts de remboursement de prêts contractés pour assurer les investissements réalisés sur la commune.

Les Opérations d'ordre entre sections comprennent la comptabilisation des écritures de cession (vente + plus value) suite à la vente de parcelles situées dans le bourg, au COL.

La baisse des charges de personnel s'explique par un remaniement global des services de la mairie.

La baisse des charges à caractère général par rapport à l'exercice 2022, s'explique principalement par une baisse de dépenses sur les postes suivants : entretien courant des bâtiments publics, honoraires d'avocat, entretien du matériel roulant, combustibles.

L'augmentation des autres charges de gestion courante s'explique principalement par une reprise sur indemnités des cotisations de sécurité sociale de la part patronale des indemnités élus et l'augmentation sur 2023 des cotisations dues à certains partenaires et le versement d'une cotisation au CES d'Arveyres pour l'année 2021 qui n'avait pas été versée.

Recettes perçues	Cpt Adm 2022	Cpt Adm 2023
Remboursement charges de personnel (particip. PEC)	29 628	16 922
Produits des services et ventes	69 657	77 581
Impôts et taxes	400 370	425 801
Total des dotations	232 711	208 347
Travaux en régie	19 873	22 221
Revenus de loyers	29 946	30 015
Produits gestion courante (location nacelle..)	3 683	2 297
Produits exceptionnels- remb. Charges de pers + cession parcelles	25 621	78 617
TOTAL	811 489	861 03

La hausse des recettes entre le compte administratif 2022 et le compte administratif 2023 s'explique par la cession des parcelles dans le bourg au COL pour un montant total de 42 437.10 € et un reversement de fiscalité plus important.

Le poste « Dotations (chapitre 74) a quant à lui baissé du fait d'un changement d'imputation comptable, à la demande du Service de Gestion Comptable en cours d'année, pour la comptabilisation de la participation de la Poste à la gestion de l'APC qui est désormais imputée au chapitre 70 (produit des services).

Le budget prévisionnel FONCTIONNEMENT pour 2024 est présenté ci-dessous

Budget primitif 2024	DÉPENSES	Budget primitif 2024	RECETTES
Charges à caractère général*	327 530	Remboursement charges pers.	1 000
Charges de personnel	472 640	Produits des services et vente	68 766
charges gestion courante	171 732	Impôts et taxes	417 102
Charges financières	11 000	Dotations	219 705
Atténuation de produits (reversement AC la CALI)	7300	Travaux en régie	23 000
Dépenses imprévues (n'existe plus en comptabilité M57)	0	Revenus loyers/gestion courante/produits exceptionnels/IJ agents	48 700
Dotation aux amortissements et prov	750	Résultat reporté	446 082
Excédent versé en Investissement	233 402		
TOTAL	1 224 355	TOTAL	1 224 355

*le budget primitif est un document qui mentionne les dépenses envisagées, elles seront engagées en fonction de la concrétisation de certains projets et de la réception des recettes.

Il est à noter pour l'exercice 2024 qu'il n'existe plus de mécanisme de « Dépenses imprévues ». Ce dernier a été remplacé en comptabilité M57 par une fongibilité des crédits limitée à 7.5% maximum des dépenses réelles de la section ; l'assemblée délibérante autorise le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7.5% (n'est cependant pas concerné le chapitre relatif aux dépenses de personnel).

Également le chapitre 65 relatif aux charges de gestion courante est en nette augmentation par rapport à l'exercice précédent. En effet, dans le cadre du contentieux qui oppose la commune à M. Pascal et la SCI Monvoisin au sujet de la contribution spéciale de voirie, la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux est venue annuler le jugement du Tribunal administratif de Bordeaux rendu le 17 mai 2021. Ce jugement condamnait solidairement la SCI Monvoisin et M. Pascal au versement de la somme de 68 747.64€ (avec calcul d'intérêt depuis la date du 30/01/2017) et au versement de la somme de 1500€.

Suite à l'arrêt de la Cour d'Appel Administrative de Bordeaux, la commune doit reverser les sommes encaissées soit : 80 832.46 € au total.

TAUX DE FISCALITE

Le taux communal n'a jamais été modifié depuis 1998 !

Année après année, les équipes municipales ont recherché toutes les solutions pour éviter l'augmentation de la fiscalité foncière.

Après 26 ans sans augmentation, les contraintes budgétaires ne sont plus tenables. Ainsi, il est décidé de ne pas « toucher » à la taxe foncière (non bâti), la situation agricole (et surtout viticole) n'étant pas au meilleur niveau, ni à la taxe d'habitation, mais d'appliquer 3.57 points au taux communal de la taxe foncière (bâti).

TAUX DE FISCALITE 2024

- Augmentation du Taux de taxe foncière (bâti) 2024 : 33.72% (taux communal) + 17.46% (taux départemental) : **51.18%**

- Taux de taxe foncière (non bâti) 2024 : 92.45%

- Taux de taxe d'habitation 2024 : 14.09%

Commune - SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées	Cpt Adm 2022	Cpt Adm 2023
Frais d'étude, logiciels, insertion marché – chap 20	31 441	13 254
Achat terrains, mobilier, signalétique, voirie, travaux rénovation thermique – chap 21	532 276	148 702
Autres travaux	147 727	70 674
Charges financières remboursement de capital	23 725	122 754
Travaux en régie	19 873	22 221
Intégrations comptables – opérations d'ordre compensées en recette	80 623	20 905
TOTAL	835 665	398 511

Les charges financières ont augmenté en 2023 du fait du remboursement partiel du prêt relais pour un montant de 102 000€.

Recettes réalisées	Cpt Adm 2022	Cpt Adm 2023
Dotations – FCTVA + TA	93 404	143 833
Subventions d'investissement (Départ, Région, DETR, DRAC)	242 264	25 012
Opération d'ordre - amortissement	4 132	0
Emprunts et dettes	499 000	0
Excédent de fonctionnement pour couverture financement	0	0
Intégrations comptables – opérations d'ordre	80 623	20 905
Opération cession parcelle + plus value	0	42 437
TOTAL	919 423	232 187

Le budget prévisionnel INVESTISSEMENT pour 2024* est présenté ci-dessous.

Budget primitif 2024	RECETTES
Résultat reporté	22 779
dépôt de garantie	341
Département	1 854
Fonds Vert - frelons	1 300
Fonds de Compensation TVA	50 000
Taxe aménagement	10 000
Emprunt	93 130
LEADER	7 413
Restes à réaliser	774 588

Budget primitif 2024	DÉPENSES
Frais d'études – Mission -conseil- publication -	1 500
travaux elect mairie réno therm	1 200
travaux route du Pont D'eychaud	32 000
Matériel services techniques + voirie + petit matériel	58 350
Aménagement hangar	10 000
travaux l'invariable	658 800
contribution ext réseau Q1 Q2	30 000
Charges financières	420 000

Fonds concours CALI	89 688	Travaux en régie	
<i>Detr</i>	235 959	Restes à réaliser	114 516
<i>DSIL</i>	257 655	Enfouissement réseaux	22 010
<i>Département</i>	89 286	<i>MOE aménagement bourg + invariable+ sps + bureau contrôle</i>	40 652
<i>Fonds Vert</i>	85 000	- recréé ta cour + réno thermique	51 854
Région Invariable	89 000		
<i>Versement de la section fonct.</i>	233 402	<i>Résultat reporté</i>	0
TOTAL	1 341 366	TOTAL	1 341 366

*le budget primitif est un document qui mentionne les dépenses envisagées, elles seront engagées en fonction de la concrétisation de certains projets et de la réception des recettes.

PRÉSENTATION DE L'OPERATION D'INVESTISSEMENT PRINCIPALE PROGRAMMÉE EN 2024

Invariable - Prévisionnel	DÉPENSES TTC	RECETTES
Travaux	658 800	
MOE + BET + SPS + contrôle	54 939	
FEDER*		62 558
Région		100 000
Fonds vert		85 000
DETR		116 700
CALI		65 352
Département		69 510
Total opération TTC	713 739	499 120

* subvention en attente de confirmation

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le



ID : 033-213303035-20240402-CA2023-BF

ETAT DU PERSONNEL AU 1ER JANVIER 2024

Fillière / Grade	Catégorie	Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Agent titulaire	Agent non titulaire	Remplacement	ETP
filière administrative							
Attaché territorial	A	1		1			1
Adjoint administratif	C		1	1			0,57
filière technique							
Adjoint technique territorial Ecole	C		1	1			0,91
Adjoint technique territorial Ecole	C		1		1		1
Adjoint technique territorial Ecole	C		1				0,94
Adjoint technique territorial Service technique	C	1		1			1
Adjoint technique territorial Service technique	C	1		1			1
Adjoint tech terr principal de 1ère classe Ecole	C	1		1			1
Adjoint tech terr principal de 1ère classe Ecole	C		1				0,94
Adjoint tech terr principal de 2ème classe Ecole	C		1				0,94
Adjoint tech terr principal de 2ème classe serv tech	C		1				0,86
Adjoint technique territorial Service technique	C	1		1	1		1
filière médico-sociale							
ATSEM principal 1ère classe	C	1				non pourvu	1
TOTAL		6	7	10	2		12,16

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le



ID : 033-213303035-20240402-CA2023-BF

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le



ID : 033-213303035-20240402-CA2023-BF